

Merci de respecter la mise en forme de ce document (police, caractères, marges, etc)

Formulaire de restitution d'une synthèse

Arrondissement : BESANCON

Type de réunion

Réunion de collège public

Merci de supprimer les intitulés qui ne correspondent pas à votre situation

L'AMBIANCE DES DEBATS ...

Le cœur des questions choisies a été très difficile à atteindre tant les doutes, les réserves, les suspensions ont été exprimés en préalable et tout au long des discussions par la quarantaine de participants, principalement des parents et des enseignants.

En premier lieu, la baisse annoncée et programmée des moyens futurs affectés à l'Ecole fait passer le débat national pour une manipulation et un leurre grossiers.

Pendant, il a été admis que la parole prise et à prendre constitue un des fondements de la démocratie et les sujets ont pu faire l'objet de réflexion et de discussions sur fond d'acrimonie et de désenchantement extrêmement tangibles...

06 Comment l'école doit- elle s'adapter à la diversité des élèves

Pour la question 06, il est nettement apparu à l'unanimité des présents que, pour le collège, les dispositifs permettant la diversité des possibilités pour la prise en compte et l'orientation des élèves en difficulté seraient satisfaisants s'ils étaient assortis de moyens suffisants ; là plus qu'ailleurs, il faut injecter de la patience, de l'originalité, de l'innovation, du savoir-faire, de l'ouverture sur l'extérieur et, là plus qu'ailleurs, les moyens font défaut...

L'obligation de « service public » qui est faite à l'Ecole républicaine la contraint à prendre tous les élèves en considération, quels que soient leur niveau et leurs difficultés. Aménager les parcours aussi bien pour ceux qui sont « en retard » que pour ceux qui présentent de la précocité ou des facultés supérieures à la moyenne devrait être une préoccupation constante de l'institution scolaire.

Or, la disparition récente de certains dispositifs qui allaient dans ce sens (3° et 4° d'insertion) et la menace qui pèse lourdement sur ceux qui existent encore provoquent le risque d'une « sédimentation » des élèves les plus en difficulté. La loi d'orientation de 1989 est jugée satisfaisante dans la prise en compte des aspects sociaux et éducatifs. Pourquoi la remettre en cause ?

LES PROPOSITIONS ...

- **maintenir** le collège unique avec une diversification des voies pour répondre à toutes les formes d'intelligence...
- **maintenir** les dispositifs déjà en place mais en les assortissant des moyens humains et financiers nécessaires...
- **maintenir** les classes européennes car elles « tirent l'établissement vers le haut » en terme d'image...
- **doter** les classes de 6° d'effectifs de 20 élèves maximum...
- **renforcer** les liens entre le premier degré et le collège pour mieux préparer l'entrée en 6°...
- rendre à nouveau possible le dédoublement des classes et l'émergence d'une pédagogie de projet assortie d'options non sélectives et non liées à une pré-orientation ...
- proposer aux enseignants volontaires une analyse de la pratique menée par des compétences extérieures...

- engager réflexion et dialogue pour « passer d'un esprit de corps à une solidarité de base, d'une uniformisation à une harmonisation pour s'adapter au mieux à la diversité des élèves en misant sur la diversité des professeurs, à reconnaître et à utiliser »...

12 Comment les parents et les partenaires extérieurs de l'école peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?

Ce souci partagé par les parents et les enseignants brouille la vision prospective d'une intégration nécessaire et encore plus marquée de l'Ecole dans la société (question N°12).

Lorsque l'on parle de « réussite scolaire », la tentation est grande de recourir à un affrontement entre les parents et les enseignants, chacun reprochant à l'autre soit du désintérêt soit un manque d'investissement et de disponibilité, alors que les effectifs des personnels non enseignants sont constamment en diminution ...

Personne ne conteste la nécessité de « se recentrer sur les apprentissages fondamentaux » pour garantir un niveau minimum ; en revanche, les moyens de faire émerger une « chaîne éducative » constituée par tous ceux qui sont, de fait, impliqués, dans et hors l'école, dans cette mission salubre, restent encore à activer.

La mise en cohérence des actions doit être une recherche permanente, notamment à l'intérieur des dispositifs d'accompagnement à la scolarité ou des contrats éducatifs locaux (CEL) ; ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre doivent étroitement collaborer en tentant de recréer souvent des liens sociaux passablement distendus...

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

- 1 - Faire correctement fonctionner l'existant par l'affectation des moyens nécessaires.
- 2 – Un collège unique diversifié et adapté aux divers « publics ».
- 3 – Une « chaîne éducative » qui fonctionne réellement grâce à l'investissement de chacun.